

COMITÉ DE RÉOLUTION DES

CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 25 mai 2015

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Section V

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Pierre Beauchemin
Président, membre syndical

Monsieur Claude Caron
Membre syndical

Monsieur Denis Létourneau
Membre patronal

- Requéant(es) -

Union internationale des journaliers
d'Amérique du Nord – Local 62
1900, rue De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

- Intimé(es) -

Syndicat Québécois de la construction
3600, rue Napoléon, bureau 200
Terrebonne (Québec) J6X 0B1

CSN-Construction
2100, boul. de Maisonneuve
Montréal (Québec) H2K 4S1

Union internationale des opérateurs-
ingénieurs-section locale 905
228-4881, rue Jarry Est
Montréal (Québec) H1R 1Y1

Union des opérateurs de machinerie lourde-
secteur grutier-section locale 791G
10 200, boul. du Golf, Bureau 100
Anjou (Québec) H1J 2Y7

Association des manœuvres inter-
provinciaux- Local AMI
3800-565, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 2V6

Association de la construction du Québec
9200, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

Association des constructeurs de routes et
grands travaux du Québec (ACRGTO)
101A-7905, boul. Louis-H.Lafontaine
Anjou (Québec) G1R 2J5

Partie(s) intéressée(s)

Pétrifond Fondation Compagnie Ltée
8320 boul. St-Laurent
Mtl QC H2P 2M3

Litige : Opération de la foreuse à rotation CASA GRANDA B-300

Chantier : Nom du chantier_ Construction Pomerleau_____

Lieu ou adresse__900, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal_____

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions prévues à la section V de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 20 mai 2015 pour disposer du litige entre les métiers de journalier et de grutier au chantier du 900, De Maisonneuve Ouest à Montréal.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Pierre Beauchemin agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 20 mai 2015 de la tenue d'une conférence préparatoire prévue pour le 25 mai 2015 à 9 heures au siège social de la Commission de la construction du Québec situé au 8485, rue Christophe Colomb, Montréal (Québec) H2M 0A7.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

Nom	Association
Jean-Luc Deveaux	Local 62-Inter
Marc-André Trépanier	Local 62-Inter
Pierre Olivier Parent	CSN-Construction
André Valcourt	Local 905-Inter
Louis-Jean Goulet	Local 905-Inter
Rhéal Gervais	SQC
Evans Dupuis	Local 791G-FTQ
Gérard Paquette	Local AMI-FTQ
Mario Roy	Pétrifond
Thomas D.Dupuis	ACRGTQ
Marc-André Paquette	ACQ
Patrice Roy	ACQ

CONSTAT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

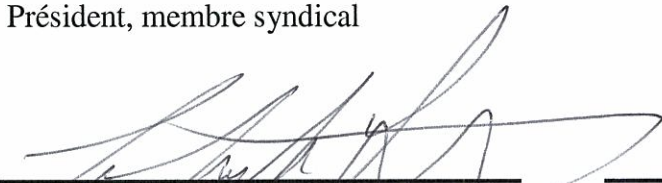
RAPPROCHEMENT DES PARTIES

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, les représentants du local 62 ont informé, le président du Comité qu'ils retiraient leur demande.

Signée à Montréal, le 25 mai 2015



Pierre Beauchemin
Président, membre syndical



Claude Caron
Représentant syndical



Denis Létourneau
Représentant patronal